

# Extrait de L'UNIVERS, du 26 Septembre 1840

## AU RÉDACTEUR DE L'UNIVERS

MONSIEUR,

Dans son numéro du 11 Août 1840, *l'Ami de la Religion*, en rendant compte du livre de prières que j'ai publié cette année sous le titre de *Livre des Ames*, m'adresse plusieurs observations que je ne puis laisser sans réponse, parce que je suis persuadé qu'elles mènent à des conséquences que l'auteur de l'article lui-même rejettérait.

*L'Ami de la Religion* nous reproche encore de prier pour la nationalité de la Pologne. Je m'étonne qu'un journal, rédigé par l'auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le dix-huitième siècle*, ne comprenne pas le préjudice que porte à l'Église le partage abominable de cette glorieuse nation qui avait servi jusqu'alors de boulevard à l'Église contre le mahométisme d'un côté, de l'autre contre le protestantisme et le schisme hideux des czars de Russie. Au reste, j'ai le bonheur d'avoir pour complice de la faute qu'on me reproche l'Église romaine elle-même, qui, chaque année, le 20 Octobre, à la fête de Saint-Jean de Kenty, prie et ordonne à l'Église tout entière de prier pour la Pologne, dans l'hymne de Matines qu'elle a insérée dans son Bréviaire, et où elle dit au Saint ces touchantes paroles :

O qui negâsti nemini  
Opem roganti, patrium  
Regnum tuere, postulant  
Cives Poloni et exterii.

L'office de ce Saint fut inséré dans le Bréviaire romain, par Clément XIV, à la prière du roi Stanislas, l'an 1770, deux ans avant le partage de la Pologne ; et en 1782 Pie VI ajouta un degré à la solennité de cette fête, en la déclarant double. Ce fut comme la dernière protestation de l'Église contre le crime épouvantable qui lui avait ôté son plus ferme appui et le peuple qui lui avait été le plus dévoué. Pour récompenser tant de fidélité et pour adoucir l'amertume d'un aussi grand malheur, l'Église, dérogeant à ses usages, voulut que tous ses ministres priassent une fois par an pour la Pologne, et protestassent avec elle contre le forfait qui l'avait privée de sa nationalité. C'était comme le dernier baiser que cette mère des peuples chrétiens imprimait sur le front déjà livide de son fils le plus cher. Mais c'est en même temps une espérance et un désir qu'elle déposait dans cette prière, c'était plus encore, c'était un acte de confiance et d'assurance pour l'avenir de la Pologne, car avant de prier pour elle, elle se rappelle que le Saint qu'elle invoque n'a jamais refusé son secours à celui qui le demande. LA POLOGNE EST LE SEUL PEUPLE POUR LA NATIONALITÉ DUQUEL L'ÉGLISE UNIVERSELLE AIT PRIÉ ET PRIÉ ENCORE. Maintenant, que *l'Ami de la Religion* s'entende avec Rome et avec le Bréviaire romain, c'est à cette autorité que je le renvoie. Elle est d'autant plus forte, qu'en admettant dans son Bréviaire les hymnes faites en l'honneur du Saint, l'Église romaine a fait céder, en faveur de la Pologne, la loi qu'elle s'est imposée de ne plus admettre dans son Bréviaire d'hymnes propres pour les Saints.

Agréez, etc., etc.

CHARLES SAINTE-FOI

6869 Renou et Maulde.



312956/1

1-yeq.

